



Madame, Monsieur,

Si vous vous mariez en Allemagne, les autorités allemandes vous demanderont entre autres justificatifs, la production d'un « **certificat de non-empêchement au mariage** » ou « **certificat de célibat** » (« Eheunbedenklichkeitsbescheinigung »)

La délivrance du certificat de non-empêchement au mariage est réglée par la Loi du 2 juin 2013, parue au Moniteur belge le 23 septembre 2013. Cette attestation qui confirme qu'en droit belge, il n'existe pas d'empêchement légal au mariage, est délivrée par l'Ambassade de Belgique à Berlin pour les mariages/partenariats qui auront lieu dans la juridiction de ce Consulat général.

Il est possible que l'Ambassade vous convoque pour un entretien personnel à l'Ambassade et/ou que votre demande soit soumise à l'avis du Procureur du Roi à Bruxelles.

Avant toute chose, il convient de nous faire parvenir les documents suivants par email ou par la poste:

1. une demande d'un certificat de non-empêchement à mariage (en annexe), dûment rempli et signé
2. un justificatif de domicile avec mention de l'état civil et de la nationalité, ne datant de moins de six mois
3. une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport (le cas échéant),
4. une copie de la carte d'identité ou passeport de votre futur conjoint,
5. la preuve de paiement des frais consulaires : 26.50€
6. Belgische Botschaft
7. IBAN : DE57100708480512630500
8. BIC : DEUTDEDB110

N'oubliez pas de mentionner les coordonnées où nous pourrions vous joindre (e-mail, téléphone).

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Cordialement,

Votre service État Civil

Annexe : - formulaire de demande d'un certificat de non-empêchement à mariage



DEMANDE D'UN CERTIFICAT DE NON-EMPÊCHEMENT À MARIAGE

Je soussigné(é)

Nom :

Prénoms :

Né(e) à : le :

.....

**Souhaite demander un certificat de non-empêchement à mariage auprès du
Consulat (général) de Belgique à**

En vue du mariage que je souhaite conclure avec

Nom :

Prénoms :

Né(é) à : le :

.....

Nationalité :

Je déclare également élire domicile en Belgique à¹ :

.....

ou

être domicilié(é) en Belgique à :

.....

où je recevrai toute correspondance et assignations concernant cette demande.

Je déclare sur l'honneur que les données actuellement reprises dans l'extrait du Registre consulaire/Registre national sont correctes et que mon état civil y correspond.²

Je déclare sur l'honneur que mon état civil est célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve) et que je n'ai ni signé de déclaration de cohabitation légale, ni conclu de contrat de cohabitation

¹ Mentionnez une adresse en Belgique auprès d'un membre de votre famille, ami/e, avocat ou notaire où vous recevrez toute correspondance relative à votre demande.

² Vérifiez : <https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/> ou demandez les données à votre commune de domicile en Belgique ou au Consulat (général) auprès duquel vous êtes enregistré.

avec une autre personne que
avec laquelle je désire me marier au / en
(pays).

Je déclare que j'ai pris connaissance que le faux commis en écritures, en informatique ou dans les dépêches télégraphiques, avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, sera puni conformément aux articles 193 à 197 inclus, du code pénal de Belgique.

Lu et approuvé (à écrire à la main)

Déclaré le (date)

À

 **Signature de la personne qui introduit la demande et fait la déclaration**

Vérifiez le site web du Consulat (général) auquel vous demandez le certificat de non-empêchement à mariage pour connaître le montant des frais consulaires et le moyen par lequel vous devrez les payer.

Notice vie privée

Vos données personnelles sont gérées conformément au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et conformément à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (loi vie privée).

Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification à vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles pour des motifs légitimes. Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au Délégué à la protection des données du SPF Affaires étrangères, accompagné d'un scan de votre titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse électronique suivante : dpo@diplobel.fed.be.